XXXIXème congrès Syndicat de la magistrature Motion

<u>Libertés en Tunisie</u> Solidarité

L'organisation sous l'égide de l'ONU du sommet mondial de la société de l'information (SMSI) du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis a malheureusement donné raison à ceux qui, tunisiens ou non, à l'intérieur ou à l'extérieur de ce pays, dénoncent le régime de Monsieur Ben Ali pour ce qu'il est : une dictature brutale, qui muselle la presse en n'hésitant pas à user de violences, et bafoue le principe d'indépendance de la justice.

C'est à ce titre que le Syndicat de la magistrature apporte son soutien à tous ceux qui, avocats ou magistrats, luttent pour une justice indépendante et respectueuse des droits en Tunisie. Ils essuient depuis plusieurs mois une aggravation de la répression d'Etat. Les principaux dirigeants de l'association des magistrats tunisiens (AMT) qui ont émis des revendications statutaires afin d'asseoir les garanties d'indépendance des magistrats ont été mutés du jour au lendemain à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile. Le local de l'association a été fermé.

Dans le même temps, la justice pénale est totalement instrumentalisée. L'avocat Maître Abou est actuellement en détention, condamné à trois ans et demi d'emprisonnement pour avoir critiqué le président tunisien sur internet. De jeunes internautes purgent jusqu'à treize ans d'emprisonnement pour avoir surfé sur des sites interdits par le gouvernement...

Réuni en Congrès, le Syndicat de la magistrature :

- apporte son soutien et exprime sa solidarité à tous ceux qui luttent pour la démocratie en Tunisie, laquelle implique une justice indépendante et respectueuse des droits,
- dénonce le silence et la lâcheté du gouvernement français et de l'Union européenne à l'égard du régime tunisien.

novembre 2005